

# Conditions Générales de Vente

o o o o o o

De Céline Weissier, écrivaine publique, numéro Siren 511153058, dénommée ci-dessous Cabinet « Céline Weissier Les Mots à la page » dont l'établissement est situé au 2 rue des verts buissons à Cauvigny (60730) et joignable au 06 42 36 35 64.

o o o o o o o o o o

## Article 1 : Commande des prestations

### Établissement des devis

Un devis est délivré gratuitement pour chaque demande de prestation. Il est valable 30 jours à compter de sa transmission au client et comprend la description des prestations souhaitées, leur prix en euros, les conditions de règlement, le délai de livraison des écrits et des prestations, les indemnités de déplacement éventuelles et toute autre condition spécifique définie au préalable avec le client.

### Passation des commandes

La signature du devis accompagné de la mention « BON POUR ACCORD » emporte acceptation de l'offre dans son intégralité, y compris les présentes conditions générales de ventes.

Le retour au Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » par tout moyen d'un devis accepté vaut bon de commande et constitue le contrat liant le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » au client.

Le client s'engage à transmettre au Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » tous les contenus nécessaires à la réalisation de son projet dans le délai fixé au devis. En cas d'absence de transmission des documents dans les délais prévus, le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » présente un nouveau planning de réalisation des prestations qui annule et remplace le planning initial. Ce report de délais s'impose au client sans pouvoir donner lieu à remboursement et ne peut en aucun cas avoir pour conséquence la résiliation du contrat.

## Article 2 : Exécution des prestations

### Délai de réalisation

La réalisation des prestations se fait dans le délai convenu entre les parties et figurant sur le devis/contrat accepté. Ce délai n'est cependant qu'indicatif : le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » se réserve le droit de le proroger en cas d'empêchement (maladie, problème familial ou autre), après en avoir informé le client. Ce délai est variable en fonction de la prestation commandée.

Aucun dédommagement ne peut être exigé dans l'hypothèse d'un dépassement de délai dû à un cas de force majeure (coupure du réseau Internet, piratage du système du Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page », invalidité, grèves des services postaux, arrêt de travail, pandémie, accident ...).

Comme prévu à l'article 1 des présentes conditions générales de vente, le client s'engage à transmettre au Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » tous les contenus nécessaires à la réalisation de son projet dans le délai fixé au devis. De la même manière, le Client s'engage à mettre à dispositions du Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » les locaux nécessaires à l'exécution d'ateliers, de permanences, de sessions de formation afin que ceux-ci se déroulent dans des conditions adéquates.

En cas de manque de réactivité de la part du Client ou de transmission partielle, le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » ne peut être tenu responsable du non-

respect des délais prévus au devis et le retard de livraison ne peut donner lieu à aucune forme de dédommagement.

### Responsabilité du client

Le client est responsable de l'exactitude des données et informations qu'il transmet pour la réalisation des travaux. Il s'engage à se protéger de toute intrusion ou contamination par d'éventuels virus qui pourraient endommager les données nécessaires à l'exécution des travaux, ou ralentir leur transfert.

### Droit de rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours prévu par le code de la consommation en cas de vente à distance n'est pas toujours applicable.

En effet, ce droit ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de service dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de rétractation.

À partir du moment où le devis accepté par le client est transmis au Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » accompagné du paiement ou de l'acompte mentionné dans le devis le cas échéant, le contrat est conclu et l'exécution des prestations commence afin que les délais soient respectés.

### Modifications éventuelles

Les prestations réalisées par le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » se limitent aux mentions indiquées au devis.

Si au cours de l'exécution des prestations, le client souhaite ajouter ou modifier des travaux, un devis complémentaire devra être établi et signé.

Une fois la prestation livrée, le client a la possibilité de demander au Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » quelques menus ajustements, dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la commande. Les modifications ne pourront pas porter sur la structure du document réalisé ni ajouter de nouveaux éléments non prévus au devis ou non fournis par le client avant le début d'exécution des prestations.

Au-delà de ce délai, les documents livrés seront considérés conformes à la commande et plus aucune réclamation ne pourra être engagée. Toute demande nouvelle devra faire l'objet d'une nouvelle commande.

### Livraison des travaux

Les travaux sont livrés sur le support préalablement convenu avec le client. Les transmissions par voie postale impliquent une participation du client aux frais de port. Les informations indiquées par le client lors de la prise de commande engagent celui-ci.

À la réception des travaux, afin de faire valoir ses droits et sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, dans un délai maximum de 48h à compter de la remise des prestations et

annoncer l'existence de vices. Passé ce délai, le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » considère que la prestation a donné entière satisfaction au client.

### Propriété des travaux

Les travaux et droits d'auteur demeurent la propriété du Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » jusqu'à la livraison des prestations et jusqu'au paiement intégral par le client des sommes dues.

Les photographies réalisées dans le cadre d'articles, de reportages ou de tout autre prestation, demeurent également la propriété du Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » jusqu'à la livraison des prestations et jusqu'au paiement intégral par le client des sommes dues.

### Confidentialité

Le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » garantit la confidentialité de toutes les informations qui lui sont communiquées dans le cadre de la réalisation des prestations.

L'accord écrit du client est demandé avant de faire apparaître son nom, sa raison sociale et/ou le type de travaux réalisés dans nos références. En outre, et conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il pourra exercer ce droit en contactant le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » par email à l'adresse : [contact@celineweissier.fr](mailto:contact@celineweissier.fr)

Le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers, sauf accord préalable et écrit du client.

## Article 3 : Règlement des prestations

### Règlement

Le règlement s'effectue toujours en euros.

La totalité de la somme doit être réglée avant l'exécution de la commande.

Cependant il est possible, après accord entre le Client et le Cabinet «Céline Weissier - Les Mots à la page», qu'un acompte de 50% soit demandé à la signature du devis, le reste devant être réglé à la livraison.

Aucune prestation n'est fournie sans la réception préalable du devis accepté et le cas échéant, du paiement de la commande ou de l'acompte. Pour les travaux importants, le règlement pourra être échelonné suivant un rythme de facturation préalablement défini dans le devis.

Le règlement se fait en espèces, par chèque ou par virement bancaire.

Un paiement anticipé ne donne pas droit à escompte.

Pour les travaux urgents, il sera appliqué une majoration comme suit :

- 100 % de majoration pour un travail à réaliser en moins de 24h.
- 50 % de majoration pour un travail à réaliser le week-end ou les jours fériés.

## Révisions de prix

Les tarifs exprimés en euros sont libres et peuvent être révisés sans aucune justification. Les tarifs indiqués sur le site ne sont pas contractuels et peuvent subir des modifications, ils ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif.

Néanmoins, le prix arrêté dans le devis préalablement accepté n'est pas modifiable.

Les tarifs définis dans le devis sont valables 30 jours à compter de la date d'établissement du devis.

## Facturation

Chaque prestation donne lieu à l'émission d'une facture établie en euros avec une TVA à 20%.

Les factures sont transmises par voie dématérialisée, sauf impossibilité technique ou demande expresse du client.

Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande.

## **Article 4 : Droit applicable en cas de litiges**

### **Obligation de moyens**

S'agissant d'un service d'écoute, de formation, d'assistance et d'écriture, l'obligation du Cabinet «Céline Weissier - Les Mots à la page» à l'égard de l'utilisateur/client n'est qu'une obligation de moyen et non une obligation de résultat. Les rédacteurs-formateurs s'engagent à effectuer les recherches nécessaires et à mettre en œuvre toutes les ressources à leur disposition pour réaliser les prestations qui leur sont confiées. Si la responsabilité du Cabinet «Céline Weissier - Les Mots à la page» devait être engagée, elle serait strictement limitée au montant de la commande, et non aux conséquences de l'utilisation des travaux qui en résultent.

Le Cabinet n'assume aucune responsabilité en cas de contreperformances ou de résultats insuffisants du fait :

1. D'une appréciation incorrecte par le Client de ses propres besoins,
2. D'éléments informatifs manquants, erronés, dissimulés ou falsifiés,
3. Que ce lapsus découle d'un acte intentionnel et délibéré, ou d'une simple négligence par omission.

Le prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, liés aux retours générés par le document traité, qu'il s'agisse d'une lettre, d'un courrier ou de tout support de communication écrite, digitale, marketing ou publicitaire, commandé par le Client.

## Règlement des litiges liés au contrat

Tout contrat liant le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » à ses clients est soumis aux règles du droit français. En cas de non-satisfaction, le client contacte le Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » dans un délai de 48 heures après la réception de la commande par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Au-delà de ce délai, les documents livrés seront considérés conformes à la commande et plus aucune réclamation ne pourra être engagée.

En cas de non-satisfaction, de contestation ou de réclamation, une solution amiable pourra être envisagée en fonction de la nature et du bien-fondé de la réclamation.

À défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige susceptible de s'élever entre elles, sera soumis au droit français et sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Cabinet « Céline Weissier - Les Mots à la page » et ce, quel que soit le lieu de livraison des travaux.

## **Article 5 : Champ d'intervention**

Mes domaines d'intervention sont détaillés dans les différentes catégories du site.

J'étudie toute demande de prestations ne figurant pas sur le site mais me réserve le droit de refuser des travaux d'écriture, ou d'interrompre une collaboration qui ne seraient pas conformes à mes compétences, qui seraient répréhensibles par la loi, ou qui seraient voués à faire l'apologie de faits punis par la législation française.

## **Article 6 : Résiliation**

Toute résiliation, par l'une des deux parties, devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

En cas de résiliation par le client, il ne pourra en aucun cas être exigé de remboursement pour les travaux déjà entamés ou déjà effectués.